PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

ANNEXE n°4

PÉRIODE VERTE du 01/01 au 31/01 - du 01/04 au 31/05 – du 01/10 au 31/12

PERIODE ORANGE du 01/02 au 31/03

DÉCLARATION D'INCINÉRATION EN FORÊT OU À MOINS DE 200 MÈTRES

(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné(e) .....

demeurant à .....

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

☐ Brûler des rémanents ☐ Brûler des végétaux sur pied ☐ Brûler des végétaux infestés par des organismes nuisibles	Date (30 jours maximum) : Commune : Adresse du site de brûlage ou coordonnées GPS :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases)

	INCINÉRATION DE RÉMANENTS		INCINÉRATION DE VÉGÉTAUX SUR PIEDS
	ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air (**en période orange**)		ne procéder à l'incinération que de jour, en l'absence de vent et d'épisode de pollution de l'air (**en période orange**)
	ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, par vent inférieur à 40km/h et d'épisode de pollution de l'air (**en période verte**)		ne procéder à l'incinération de végétaux secs que de jour, par vent inférieur à 40km/h et d'épisode de pollution de l'air (**en période verte**)
	ne pas faire de tas sous l'aplomb des arbres		ne pas incinérer plus de 2000 mètres carrés d'un seul tenant
	constituer des tas qui ne dépassent pas 2 mètres de diamètre et 1 mètre de hauteur		procéder par bandes successives
	ceinturer les tas par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum		ceinturer le périmètre de l'opération par une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
	surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) :		surveiller en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) : ....
	après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion		après l'incinération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
	m'assurer de l'extinction complète des foyers		m'assurer de l'extinction complète des foyers
	présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération		présenter immédiatement cette déclaration à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent faire cesser à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à ..... , le ...../...../.....

Signature

VISA DU MAIRE DE : .....

Fait à ..... , le ...../...../.....

Signature

Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer à la mairie du lieu de l'opération AU PLUS TARD le jour de l'opération

Destinataires :– Intéressé
– Mairie

PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

ANNEXE N°5

PÉRIODE VERTE du 01/01 au 31/01 - du 01/04 au 30/05 – du 01/10 au 31/12

PERIODE ORANGE du 01/02 au 31/03

DECLARATION D'EMPLOI DU FEU EN FORÊT OU À MOINS DE 200 MÈTRES

(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné(e) ……

demeurant à ……

Déclare (cocher la case utile) : dans les conditions suivantes :

☐ Faire un feu destiné à la cuisson ☐ Faire un feu d'artifice	Date (30 jours maximum) : Commune : Adresse du site de brûlage ou coordonnées GPS :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

	ne procéder à l'opération que sur un terrain débroussaillé conformément à la réglementation en vigueur
	ne procéder à l'opération qu'en l'**absence totale** de vent
	ceinturer l'emplacement sur lequel sera allumé le foyer d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
	surveiller le foyer en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) : …… …… ……
	après l'opération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
	m'assurer de l'extinction complète du foyer
	présenter immédiatement cette autorisation à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent faire cesser à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à …… , le ……/……/…….

Signature

VISA DU MAIRE DE : ……

Fait à …… , le ……/……/…….

Signature

Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer au moins 10 jours avant la date prévue à la mairie du lieu de l'opération

Destinataires :
- Intéressé
- Mairie

PRÉFET
DU VAR
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction départementale des territoires et de la mer du Var

ANNEXE N°5bis

PÉRIODE ROUGE DU 1er JUIN AU 30 SEPTEMBRE

DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLOI DU FEU EN FORÊT OU À MOINS DE 200 MÈTRES

(il est rappelé que le brûlage des déchets verts est interdit)

Je soussigné(e) .....

demeurant à .....

Déclare (cocher la case utile) :	dans les conditions suivantes :
☐ Faire un feu destiné à la cuisson ☐ Faire un feu d'artifice	Date (30 jours maximum) : Commune : Adresse du site de brûlage ou coordonnées GPS :

Je m'engage à (cocher obligatoirement toutes les cases) :

	ne procéder à l'opération que sur un terrain débroussaillé conformément à la réglementation en vigueur
	ne procéder à l'opération qu'en l'**absence totale de vent**
	ceinturer l'emplacement sur lequel sera allumé le foyer d'une bande de sécurité débroussaillée et ratissée de 5 mètres minimum
	surveiller le foyer en permanence par du personnel en nombre suffisant équipé de moyens permettant d'en assurer le contrôle et l'extinction à tout moment (à préciser) : ....
	après l'opération, éteindre soigneusement par noyage les cendres et résidus de manière à éviter toute reprise de combustion
	m'assurer de l'extinction complète du foyer
	présenter immédiatement cette autorisation à toute réquisition lors de l'opération

Les agents assermentés de la force publique peuvent faire cesser à tout moment cette opération dès qu'une de ces consignes de sécurité n'est pas respectée.

Fait à ..... , le ...../...../.....

Signature

AUTORISATION DU MAIRE

Mme/M....., maire de la ville de .....

autorise Mme/M ..... à : .....

le ..... à l'adresse ou au lieu-dit : .....

aux conditions de sécurité supplémentaires suivantes : (si nécessaire)

.....

.....

Fait à ..... , le ...../...../.....

Signature

Imprimé à remplir en 2 exemplaires par le demandeur et à déposer au moins 10 jours avant la date prévue à la mairie du lieu de l'opération

Destinataires :
- Intéressé
- Mairie